

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 16 octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 octobre 2026

Étaient présents :

M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

20 octobre 2026

Date de signature,

20 octobre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 21

Votants 26

Étaient excusés, ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT (pouvoir à Mme Sylvie CHRISTIAENS), Mme Hélène AUBRY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Annic DESSAUX (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Hakim FATMI (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Christophe GIRARD (pouvoir à M. Paul GONCALVES), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT), Mme Christelle TOCQUEVILLE (pouvoir à Mme Alexandra FORET), M. Kévin MIERE.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-142	Entrée de la commune au capital de Cinergie Société citoyenne normande à modèle coopératif d'installations de centrales de production d'électricité renouvelable
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Le Parc naturel régional (PNR) des Boucles de la Seine Normande a constitué et accompagne un collectif d'habitants à monter un projet d'installation de panneaux solaires sur la toiture d'un de ses bâtiments techniques à Notre-Dame-de-Bliquetuit. L'objectif de ce collectif, réuni au sein de l'association Écologie Sociale Solidaire et Responsable (ESSR), est de vendre l'électricité produite en autoconsommation collective aux habitants, entreprises et collectivités du territoire.

L'association ESSR (domiciliée à Rives-en-Seine) a signé un partenariat avec la société citoyenne Cinergie (domiciliée à Malaunay), pour porter financièrement et juridiquement ce projet de circuit court de l'énergie. Cinergie, société par actions simplifiée, a pour objet social de développer la production citoyenne d'électricité par des sources d'énergie renouvelables en Normandie. Sa mission est de permettre aux normands la réalisation d'installations de centrales de production d'électricité renouvelable grâce à la prise en charge des démarches techniques, juridiques et administratives.

Cinergie est une société citoyenne normande fonctionnant selon un modèle coopératif. Elle est ouverte à tous les acteurs de la société (citoyens, associations, collectivités, entreprises) dans un esprit de réappropriation locale des moyens de production énergétique et de dynamisation des territoires.

Cinergie a lancé sa levée de fonds le 1^{er} octobre 2026 pour le financement de l'installation solaire sur le bâtiment technique du PNR. Le coût total des études, de l'installation et du raccordement est estimé à 148 000 euros avec des panneaux photovoltaïques français. La Région Normandie a accordé une aide pour ce projet citoyen de circuit court de l'énergie innovant à hauteur de 50% du coût de l'installation. Le reste à charge pour les habitants et collectivités est de 94 000 euros.

Il est demandé aux collectivités concernées par le périmètre d'autoconsommation collective (Vatteville-la-Rue, Arelaune-en-Seine, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Heurteauville, Rives-en-Seine, Caux Seine Agglo et le PNR) de se positionner sur leur souhait d'entrer au capital de Cinergie et ainsi de pouvoir prendre part à la gouvernance de celle-ci au sein du collège « collectivités » des associés.

Il est proposé que la commune s'engage à une prise de participation sous la forme de 20 actions de la société Cinergie au prix unitaire de 100 euros, soit un montant total de 2 000 euros. Ces actions seront inscrites au budget d'investissement de la commune sous la forme de titres de participation.

Il est également proposé que le conseil municipal désigne un représentant de la commune pour siéger dans les instances de gouvernance de Cinergie et pour prendre part aux décisions au titre de la commune.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 8 octobre 2026 ;

Considérant le souhait de la municipalité d'entrer au capital de Cinergie ;

Les crédits ayant été inscrits au budget 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'entrée de la commune au capital de Cinergie sous les conditions indiquées dans la présente délibération ;
- D'approuver la participation de la commune dans les instances de gouvernance de Cinergie, au sein du collège collectivités ;
- De désigner Madame Nathalie SCHOTT comme représentante de la commune au sein de la gouvernance de Cinergie et lui délègue son pouvoir pour prendre part aux décisions de Cinergie au titre de la commune ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la formalisation de ces décisions.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions. Monsieur Alexandre VOIMENT et Madame Carol TARAVEL-CONDAT ne prennent pas part au vote.

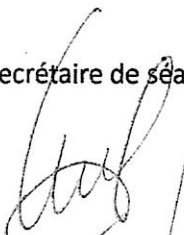
Pour extrait conforme,



Le Maire,


Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET